

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 juillet 2024**

Présents :

Patricia TESTA, Roseline RIU, Albertina GUIU, Germain FLORES, Germain RAMIREZ, Christophe GONÇALVES, Patricia SAUMANDE, Jessica ANNE

Procurations :

Auguste PEREIRA donne procuration à Germain RAMIREZ
Philippe CARAU donne procuration à Germain FLORES

Absents :

Jean François FONQUERGNE, Anna PAZ, Sébastien Rouget

Secrétaire :

Jessica ANNE

Madame la Maire ouvre la séance en donnant lecture des procurations et le l'ordre du jour.

1. REVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à une modification des tranches QF (quotient familial) par la Région en début d'année scolaire 2023-24, le choix avait été fait par le Conseil municipal de maintenir les tranches communiquées en début d'année et d'autofinancer la perte budgétaire de ces modifications.

Pour rappel, les tranches initiales étaient

0 à 599€ : 0.50€

500 à 1699€ : 1€

Au-delà de 1700€ : 3€

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, les tranches fixées par la Région seront appliquées.

0€ à 599€

600€ à 1000€

A delà de 1001€

Une proposition est faite par Mme la Maire de fixer une quatrième tranche intermédiaire pour « amortir » cette hausse :

0€ à 599€ : 0.70€

600€ à 1000€ : 1€

1001€ à 1699€ : 2€

Au-delà de 1700€ : 3.50€

Les tarifs repas adultes étaient 6.85€ en 2024

L'augmentation proposée est de 8€ pour l'année 2024-2025.

Les repas pour les enfants de la crèche sont actuellement à 2.50€. Pas de modification proposée. La modification du tarif sera envisagée lors du nouveau marché.

Après débat, le conseil municipal vote :

1 vote contre

1 abstention

8 votes pour

2. REMBOURSEMENT DU TROP PERCU DES TICKETS DE CANTINE NON UTILISES PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Proposition faite de rembourser les sommes trop versées pour l'achat des tickets de cantine achetés pour l'année scolaire 2023-2024

Montant global à rembourser : 107.10€

Le Conseil approuve à l'unanimité.

3. OPERATION « HABITAT INCLUSIF » PROTOCOLE D'ACCORD

Madame la Maire rappelle la construction d'un « habitat inclusif » par la Communauté de Communes.

Construction du bâtiment par le porteur de projet public ALOGEA.

Construction de 5 logements + salle commune.

Attribution des logements soumis aux revenus des futurs habitants mais également choix fait d'un public en situation de handicap et en perte d'autonomie vieillissantes lors des ateliers de contrat Local de Santé.

Session du terrain par la commune, à côté du bâtiment des ateliers de la commune.

Un projet de protocole d'accord est soumis à la commune et à la communauté de communes du Pays de Tarascon par Alogea

Mme la Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le protocole d'accord.

Le Conseil approuve à l'unanimité

4. Questions diverses

Mme la Maire nous informe qu'une réunion publique sera organisée à la Mairie de Mercus-Garrabet le 16 juillet 2024 à 18h30. Cette réunion sera animée par Le SYMAR qui pourra procéder au diagnostic individuel et aider au montage des dossiers d'aide au financement en cas de frais pour la protection des biens.

Les plaquettes d'information seront distribuées aux habitants dans les zones inondables mentionnées sur le PPRN mais, la réunion est publique et ouverte à tous les habitants.

Information sur les habitations « Dômes de rêves » : projet touristique par un privé.

Les travaux envisagés dans les écoles pendant l'été sont abordés. En particulier le démontage du TBI à l'école d'Amplaing.

L'organisation d'une nouvelle journée citoyenne est envisagée sur la seconde quinzaine du mois de septembre

Madame la Maire lève la séance à 20h14